



## Gestion raisonnée des espaces verts

Tenir compte des enjeux environnementaux au quotidien : une formation à destination des agents des collectivités publiques

Syndicat Mixte du Pays Mellois  
2 place Bujault  
05 49 27 09 62  
Sarah Klingler  
[culture@paysmellois.org](mailto:culture@paysmellois.org)

Plusieurs collectivités du Pays Mellois se sont engagées dans la charte Terre saine et à ce titre souhaitent, entre autres actions, mettre en place des formations de leurs agents. Devant cette demande et avec la volonté de favoriser la prise de conscience par les collectivités des enjeux liés à la gestion des espaces verts, le Pays Mellois se propose de mettre en place une formation des agents des collectivités à la gestion raisonnées des espaces verts.

## **I. Les enjeux de la formation**

### ***I.1. Un enjeu politique actuel***

La mise œuvre de cette formation s'inscrit dans une politique de développement durable promue par le syndicat mixte du Pays Mellois dans différents volet de sa politique.

En effet, depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis 2007, le Pays Mellois conçoit sa mission d'aménagement du territoire et de lieux d'émergence de projets dans une dynamique de développement durable. Cela s'est traduit notamment par élaboration de différents programmes tels que le CLIC pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le programme Leader dont l'ambition est de générer de nouveaux comportements sociaux et économiques qui prennent en compte le changement climatique en cours, ou encore les programmes haies, paysages et biodiversité.

La formation proposée s'inscrit dans cette démarche d'accompagnement des changements de comportement et recouvre plusieurs champs d'interventions :

- la qualité de l'eau et la santé publique par la volonté de réduire voire supprimer les rejets d'intrants,
- la biodiversité et les paysages par la promotion d'aménagements (massifs urbains, haies) et de méthodes d'entretien cohérents avec les enjeux climatiques, environnementaux et géologiques locaux,
- une gestion publique cohérente par une réflexion sur l'entretien et la seconde vie des déchets.

### ***I.2. Une mission de coordination et de stimulation territoriale***

Les élus du syndicat mixte du Pays Mellois ont choisi de coordonner la mise en œuvre de cette formation pour en renforcer l'attractivité auprès des collectivités locales.

Nombres de nos communes commençaient à réfléchir à la mise en œuvre de telles actions, notamment sous l'impulsion de la charte Terre saine de la Région, charte à laquelle une demi-douzaine de communes ont déjà adhéré.

Un rapide inventaire de l'offre de formation a montré que l'offre existante était faible mais que différents acteurs locaux pouvaient répondre à une commande en la matière.

L'organisation d'une telle formation à l'échelle d'une commune n'étant pas pertinente, le Pays Mellois s'est engagé dans l'élaboration d'un programme de formation qui recouvre différents aspects de la gestion raisonnée des espaces verts : l'engagement à réduire jusqu'à la disparition l'usage des produits phytosanitaires, mais aussi une approche plus globale des enjeux environnementaux de la gestion des espaces verts.

La formation se déroulera sur le territoire du Pays, facilitant ainsi la participation des agents, la mobilisation dans les collectivités et la création d'un réseaux de relations qui pourra se prolonger sous la forme d'échanges d'expériences entre agents.

## II. Les contenus et les objectifs de formation

### II.1. L'objectif général et la cohérence d'ensemble

L'objectif global de la formation est donc d'engager une réflexion et une évolution globales des pratiques et des comportements vis-à-vis de la gestion des espaces verts.

L'axe central de la formation est le bon usage -jusqu'à la disparition- des pesticides auquel ont été ajoutées des thématiques complémentaires. Des liens seront tissés entre les thèmes par les formateurs de manière à montrer les cohérences entre les types d'interventions proposées et à renforcer la légitimité des propositions.

Pour illustrer cette idée : entretenir correctement une haie, permet de récupérer des branchages propres à faire du BRF à réutiliser dans les massifs floraux et de limiter ainsi les besoins en eau et en intrants.

De ce fait, la formation est conçue comme un ensemble de 5 jours indissociables pour la collectivité, par contre, certaines collectivités ayant des agents spécialisés, elle pourra inscrire des agents différents d'une journée à l'autre, avec l'engagement d'une présence d'un de ces agents à chacune des journées proposées.

L'ambition du Pays Mellois est que cette formation contribue à initier ou alimenter une réflexion globale sur les aménagements des espaces verts et leur gestion : choix des plantations, utilisation raisonnée et adaptée du matériel, sensibilisation des populations et changement des pratiques.

Cette formation est un élément d'un programme d'actions qui sera étendu aux questions de la formation des élus et des agents à la médiation, à la sensibilisation des habitants pour que ces changements de pratiques soient compris, acceptés voire déclinés dans les pratiques individuelles.

Par ailleurs, une réflexion est engagée pour soutenir le développement de plans de désherbage et de gestion différenciées des espace.

### II.2. Le détail de la formation : contenu et objectifs

<b>Plantation et entretien des haies</b>	
<b>Intervenant : Prom'haie</b>	
<b>Contenu</b>	<b>Objectifs</b>
Apports théoriques en salle (1h00) : <ul style="list-style-type: none"><li>• Intérêt écologique des haies (biodiversité, érosion)</li><li>• Les principes de plantation des haies champêtres<ul style="list-style-type: none"><li>• préparation du terrain</li><li>• le paillage</li><li>• la jauge et le pralinage</li></ul></li></ul> Mise en pratique sur le terrain (2h30)	Répondre aux questions : => Pourquoi planter des haies ? Quoi planter ? Comment planter ? Comment entretenir ?
Apport théorique en salle (2h00) <ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien courant, gestion des haies, échanges sur les pratiques des participants</li><li>• Les principes d'un bon entretien des haies</li><li>• Le matériel nécessaire ; comment l'utiliser ?</li></ul> Observations sur le terrain (1,5 h) <ul style="list-style-type: none"><li>• Échanges de pratiques et observations au pied de la haie</li></ul>	A travers ces réponses, faire comprendre l'intérêt écologique des haies et les usages possibles des déchets pour favoriser la qualité des plantations et de leur entretien

<b>Le lamier : intérêt et utilisation</b>	
<b>Intervenant : CFPPA de Venours</b>	
<b>Contenu</b>	<b>Objectifs</b>
<p>Matin : Apports théoriques en salle (3h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt du lamier et conditions d'utilisation</li> <li>• La connaissance du matériel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le porteur (chaîne cinématique, tableau de bord)</li> <li>• l'outil : les différents éléments</li> <li>• les précautions à prendre</li> </ul> </li> <li>• La signalisation</li> <li>• Les équipements de protection individuels</li> </ul> <p>Après-midi : Application pratique : (3h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle du poste de conduite, inspection visuelle du porteur et de l'outil</li> <li>• Mise en route : Réglage du poste de conduite, les différents contrôles</li> <li>• Opérations et contrôles en action : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vitesse de déplacement</li> <li>• position des équipements au travail, en déplacement</li> <li>• propreté de l'aire de travail</li> <li>• positionnement, manœuvres</li> </ul> </li> <li>• Opérations à l'arrêt de la machine : <ul style="list-style-type: none"> <li>• position du matériel et des équipements</li> <li>• les sécurités</li> <li>• vérification du matériel</li> </ul> </li> </ul>	<p>Le lamier est un outil qui permet des interventions calibrées sur les haies alors qu'il est trop souvent utilisé sans finesse.</p> <p>L'objectif est de permettre une meilleure connaissance et appropriation des possibilités de l'outil pour en favoriser un usage respectueux de la biodiversité.</p>

<b>Bonnes pratiques de l'utilisation des produits phyto-sanitaires</b>	
<b>Intervenant : CFPPA de Melle</b>	
<b>Contenu</b>	<b>Objectifs</b>
<p>Apports théoriques en salle (2h00)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Composition des produits phytosanitaires – notion de matière active</li> <li>• Toxicité pour l'homme et pour l'environnement</li> <li>• Locaux de stockage, lavage du matériel, élimination des déchets</li> </ul> <p>Manipulations sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Doser correctement les quantités de produits : <ul style="list-style-type: none"> <li>• savoir lire et comprendre les informations figurant sur une étiquette</li> <li>• effectuer correctement les dilutions</li> <li>• régler correctement le pulvérisateur</li> </ul> </li> <li>• Choisir des pratiques et aménagements visant à limiter la toxicité et l'impact environnemental</li> <li>• Respecter les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour l'homme (gants, masques)</li> <li>• pour l'environnement (rinçage et nettoyage du matériel, élimination des déchets)</li> </ul> </li> <li>• Conduite à tenir en cas d'intoxication</li> </ul>	<p>Faire comprendre les dangers écologiques et de santé liés à ces produits pour en améliorer et en limiter les usages =&gt; Comprendre la nature des produits</p> <p>Mieux utiliser le matériel et les produits</p> <p>Respecter les règles de sécurité pour l'utilisateur, la population et l'environnement</p> <p>Introduire la réflexion sur leur suppression</p>

<b>Les solutions alternatives aux pesticides</b>	
<b>Intervenant : CFPPA de Melle</b>	
<b>Contenu</b>	<b>Objectifs</b>
Matin : Apports théoriques en salle <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zéro pesticide : comment faire ?</li> <li>• Choisir des systèmes sans utilisation de pesticides de synthèse</li> <li>• Privilégier les techniques de lutttes non chimique (biologique, physique, biotechnique, génétique, etc.)</li> <li>• Les zonages en gestion différenciée</li> </ul> Après-midi : Démonstration de matériel, visites de sites ou d'aménagement	Engager une réflexion sur les pratiques, montrer et expérimenter des méthodes alternatives pour faire évoluer les pratiques  Faire prendre conscience qu'il est possible de faire autrement

<b>Réaliser des massifs floraux en tenant compte des enjeux environnementaux</b>	
<b>Intervenant : CFPPA de Niort</b>	
<b>Contenu</b>	<b>Objectifs</b>
Matin : Apports théoriques <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de conception d'espaces fleuris</li> <li>• Notion de gestion différenciée en matière de fleurissement</li> <li>• Impact écologique (besoins en eau, évolution climatique, interventions humaines)</li> <li>• Les différents groupes de végétaux utilisables</li> </ul> Après-midi : Travail sur le terrain en binôme <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermination des différents niveaux</li> <li>• Conception et choix du type de fleurissement</li> <li>• Identification des végétaux à planter</li> <li>• Élaboration de plans de plantation</li> </ul>	Intégrer les enjeux environnementaux et climatiques dans toutes les interventions sur les espaces verts : donner le réflexe d'anticiper l'impact écologique (besoins en eau, évolution climatique, interventions humaines) des massifs floraux tout en réalisant des aménagements de qualité

### **III. Les modalités pratiques**

#### ***III.1. L'organisme de formation***

Le programme de formation a été élaboré par le CFPPA de Melle, organisme de formation agréé spécialisé dans la formation continue pour adulte. Son intégration à l'établissement public du lycée agricole de Melle et ses activités de formation en lien avec le développement durable (notamment autour de l'éco-construction) en fait un interlocuteur de choix sur la question de la gestion différenciée.

Le programme proposé est issu de la mutualisation des compétences au sein du réseau régional des CFPPA et mobilise ainsi 3 structures aux compétences complémentaires.

La prestation proposée s'élève à 4000€. Ce coût ne comprend pas les frais de restauration et d'hébergement. Il comprend les frais de formation, les déplacements au cours de la formation, les frais administratifs, les coûts des documents et photocopiés distribués.

### ***III.2. Le portage financier***

Le syndicat mixte du Pays Mellois est l'organisateur de la formation, à ce titre il finance la prestation du CFPPA.

Il assure la mise en œuvre pratique de la formation et son financement sur ses fonds propres et par des recherches de financements complémentaires : auprès de la région, de l'Europe via le programme Leader, des communes participantes, etc.

### ***III.3. Le public et les modalités de participation***

Cette formation de 5 jours s'adresse aux agents des collectivités du Pays Mellois. Les collectivités inscrites s'engagent à assurer la présence d'un de leur agent à chacune des journées de formation.

Une session de formation est envisageable pour 10 à 15 inscrits.

Le Pays Mellois s'engage à mettre en place jusqu'à 3 sessions au regard du nombre d'inscrits.

La commune qui accueillera la formation sera déterminée au regard de l'origine des participants pour limiter les déplacements. Pour autant certaines journées pourront être avoir lieu dans d'autres lieux pour des raisons techniques.

Une participation par agent inscrit sera demandée à chaque commune, au prorata du nombre d'inscrits. Cette participation sera comprise entre 84 et 105€. Les communes auront en sus en charge les déplacements de leur agent jusqu'au lieu de formation ainsi que le repas de midi.

Le nombre de sessions de formation, le calendrier et les lieux seront définis au regard des pré-inscriptions.